

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1162

présenté par

Mme Rubin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiet, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 1058 du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5 QUATER, insérer l'article suivant:**

Supprimer les alinéas 10 et 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gouvernement profite de cette loi pour inscrire les pôles inclusifs d'accompagnement localisés dans la loi, qui auront vocation à faire travailler l'ensemble des intervenant-e-s sur les questions du handicap. Toutefois, une expérimentation est en cours depuis la rentrée 2018, soit depuis quelques mois, les résultats de cette expérimentation devraient sortir en mai 2019. Pourquoi ne pas attendre ?